

---

**PROCES VERBAL  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES HAUTS DU VAL DE SAONE**

**Séance du 7 MARS 2024**

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département  
de la Haute-Saône

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents : 63**

**En exercice : 63**

**Ont pris part :**

- *Présents à voix  
délibératives : 45*
- *Pouvoirs : 6*

**Liste en fin de document**

Date de la convocation :  
29/02/2024

Date d'envoi et d'affichage :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle de convivialité de Gevigney et Mercey.

*Monsieur le Président informe les conseillers qu'il y a eu un petit changement à l'ordre du jour, le CNAS effectuera une présentation de sa structure en début de séance.*

*Présentation du CNAS*

*Monsieur le Président fait l'appel des élus, énonce les pouvoirs et les absents excusés dont la liste est en fin de document.*

*Il soumet ensuite le compte-rendu du conseil communautaire du 19/12/2023 à l'approbation des élus.*

*Sur proposition du Président, Lydie BILICHTIN est nommée secrétaire de séance.*

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

M le Président informe les membres du Conseil Communautaire que les commissions se sont réunies ces dernières semaines pour préparer le budget 2024.

Il présente aux membres du conseil communautaire les informations relatives aux données budgétaires : contexte national, rétrospective financière, état de la dette, état du personnel ainsi que les orientations budgétaires 2024.

*Monsieur Romain MOLLIARD tient dans un premier temps à remercier les élus ayant participé aux commissions de préparation à ce débat d'orientation budgétaire. Il précise également que la CCHVS n'est pas dans l'obligation d'effectuer un débat d'orientation budgétaire. Il prend note des remarques formulées notamment concernant le fait de se réunir plus souvent et d'avoir une meilleure communication. Monsieur le Président propose donc que les commissions thématiques se réunissent plus régulièrement. D'autre part, pour améliorer la communication de la CCHVS vers les membres du conseil communautaire, il annonce la création d'un flash info qui permettra de faire connaître des informations importantes relatives à la vie de la CCHVS et au suivi des projets en cours.*

*Monsieur le Président et les vice-présidents présentent le rapport relatif au débat d'orientations budgétaires.*

*Au cours de cette présentation, plusieurs interventions ont eu lieu, elles sont relatées ci-dessous :*

#### Etat de la dette (rapporteur : Madame Lydie BILICHTIN)

*Il est demandé quand s'effectuera la vente du local traiteur. Monsieur Romain MOLLIARD indique que cela devrait être fait courant mars*

*Monsieur Guy MERCIER demande si l'extinction du prêt en 2029 concerne uniquement les travaux. Monsieur Romain MOLLIARD répond que oui.*

#### Etat du personnel (rapporteur : Madame Lydie BILICHTIN)

*Il est souligné qu'il est nécessaire de procéder à plus de recrutements. Monsieur Romain MOLLIARD indique qu'effectivement il faut plus d'agents. Il revient sur le pôle technique où actuellement il y a deux agents ETP qui doivent notamment s'occuper de quinze bâtiments, du suivi de la maintenance... Il indique que ce qui est proposé ce soir est le minima en termes de recrutement à prévoir.*

*Madame Lydie BILICHTIN précise également qu'il y a eu le départ de Monsieur Philippe BILLOTET, le responsable du pôle administratif/ressources humaines fin août 2023. Monsieur Romain MOLLIARD confirme qu'effectivement cela a rajouté une charge de travail supplémentaire aux agents qu'il remercie à nouveau.*

*Monsieur Guillaume HENNINGER demande pourquoi il s'agit là d'une proposition à minima et pas ce dont on a réellement besoin.*

*Madame Eliane PITAVY propose de réaliser une étude plus approfondie des besoins en termes de recrutement pour avoir une vision plus large.*

*Monsieur Laurent BERTRAND demande s'il pourrait être possible d'effectuer une comparaison avec une autre communauté de communes semblable à la CCHVS. Madame Lydie BILICHTIN informe que cela a déjà été réalisé avec Magali ROUGET et qu'il en est ressorti que la CCHVS était déjà plus bas en termes d'agents. Mais qu'il peut être envisagé de reprendre cette comparaison et de l'approfondir.*

*Monsieur Romain MOLLIARD précise que les contrats en technique sont plus éclatés en terme d'horaire, notamment pour les agents d'entretien et de périscolaire.*

*Monsieur Philippe BILLEREY fait remarquer que plusieurs maisons de santé vont ouvrir et que sachant que la CCHVS est un peu juste au niveau de ces agents, il faudrait anticiper ces futurs recrutements. Monsieur Romain MOLLIARD annonce que cela va être étudié.*

*Madame Christine LITZLER souligne qu'il n'y a qu'une seule apprentie au service administratif et qu'il faudrait plus recruter pour soulager les agents et prévenir du burnout. Madame Lydie BILICHTIN pense qu'un apprenti en plus au pôle administratif n'est pas ce qu'il faut car comme son nom l'indique il est là pour apprendre. Il serait préférable de recruter un temps complet.*

*Monsieur Laurent BERTRAND demande si le prix de l'entretien des locaux des maisons de santé est compris dans les charges. Monsieur Romain MOLLIARD indique que oui l'entretien des locaux est compris.*

*Monsieur Romain MOLLIARD propose d'intégrer un temps complet en administratif. Il fait également remarquer aux conseillers communautaires que les horaires d'ouverture de la CCHVS ont dû être réduit pour laisser du temps aux agents pour travailler.*

*Madame Marie-Hélène MÜLLER regrette la diminution des horaires d'ouverture de la CCHVS. Monsieur Romain MOLLIARD le conçoit mais malheureusement il y a beaucoup de demandes et pas assez d'agents. Monsieur Guy MERCIER souligne que la maison des services répond à beaucoup de besoins sur le territoire donc qu'il est nécessaire de plus l'ouvrir.*

*L'assemblée est favorable à l'inscription d'un nouveau poste administratif au budget 2024.*

Provisions (rapporteur : Madame Lydie BILICHTIN)

*Madame Lydie BILICHTIN laisse la parole à Madame Magali ROUGET, directrice des services de la CCHVS pour présenter les provisions.*

*Monsieur Guy MERCIER se questionne sur ce que sont ces demandes de provisions et demande confirmation que ce ne sont pas des sommes que l'on abandonne. Madame Magali ROUGET répond que ce ne sont pas des sommes abandonnées mais simplement des écritures permettant de refléter comptablement les risques encourus.*

*Monsieur Jean-Michel CLERC remarque que cela risque d'être compliqué avec la pris de compétence eau et assainissement.*

Utilisation de la taxe GEMAPI (rapporteur : Monsieur Nicolas PIERRE)

Rénovation énergétique du Gymnase de Jussey (rapporteur : Monsieur Loïc RACLOT)

Rénovation énergétique des logements de Combeaufontaine (rapporteur : Monsieur Loïc RACLOT)

*Monsieur Jean-Michel CLERC souhaite savoir si les logements sont loués actuellement. Monsieur Romain MOLLIARD répond que 2 logements sont loués. Le 3ème doit être refait avant la mise en location (ce que permettra la réalisation des travaux programmés).*

*Monsieur Loïc RACLOT précise que les deux logements ont été conservés et que les travaux porteront sur le changement des fenêtres, de l'isolation mais pas des portes car le bâtiment se trouve dans le périmètre des Bâtiments de France (mairie).*

Politique de santé (rapporteur : Monsieur Romain MOLLIARD).

*Monsieur Guy MERCIER annonce qu'il avait déjà souligné lors de différentes réunions qu'il faudrait réfléchir à avoir d'autres maisons des stagiaires sur le territoire. Monsieur Romain MOLLIARD précise que la maison des stagiaires n'est pas ouverte uniquement pour les professionnels de santé mais pour tout autre stagiaire qui viendrait dans une entreprise du territoire. Il indique qu'il faudrait juger le besoin des entreprises sur des communes comme Aboncourt-Gesincourt ou Cintrey où des entreprises peuvent être demandeuses. Il fait remarquer que la MRJC de Combeaufontaine a prévu dans son bâtiment un logement pour les stagiaires. Monsieur Guy MERCIER souligne que cela fait partie de la transmission des entreprises et que les apprentis n'ont pas souvent de moyens donc il faut les accompagner.*

*Madame Christine LITZLER se questionne sur le nombre de stagiaires que peut accueillir la maison. Monsieur Romain MOLLIARD indique qu'il y a trois chambres.*

Maison de santé de Jussey (rapporteur : Monsieur Loïc RACLOT)

*Madame Christine LITZLER demande si la subvention Effilogis a été déposée. Monsieur Loïc RACLOT indique que cela n'est pas cumulable avec le LEADER. Madame Christine LITZLER pense que Effilogis est peut-être plus avantageux. Monsieur Loïc RACLOT informe que les conditions sont plus compliquées.*

*Monsieur Guy MERCIER s'interroge sur le montant de la baisse du SIED. Monsieur Loïc RACLOT annonce que 50 000€ étaient espérés du SIED mais qu'ils sont aujourd'hui rebasculés dans les aides de l'Etat.*

#### Maison de santé de Corre (rapporteur : Monsieur Loïc RACLOT)

*Madame Christine LITZLER souhaite ajouter son ressenti. Une kinésithérapeute est arrivée sur la commune et elle a été installée dans un espace aménagé rapidement. Cependant elle aimerait que ça aille vite sinon la professionnelle ira construire ailleurs. Monsieur Romain MOLLIARD indique qu'il faudra la rencontrer rapidement pour pouvoir la rassurer et peut-être essayer de trouver une solution provisoire si elle en a besoin.*

*Monsieur Romain MOLLIARD indique qu'à l'instar des 2 maisons de santé de Jussey et Combeaufontaine, un comité de pilotage sera constitué pour ce projet. Il sera composé de 3 élus de Corre, de Madame Lydie BILICHTIN (en sa qualité de vice-président aux finances), de Monsieur Loïc RACLOT (en sa qualité de vice-président aux bâtiments) et de lui-même (en sa qualité de Président).*

*Ce dernier sera réuni dans les prochaines semaines. Les professionnels de santé seront associés par la suite, notamment pour exprimer leurs besoins.*

#### Maison de santé de Combeaufontaine (rapporteur : Monsieur Loïc RACLOT)

*Monsieur Philippe BILLEREY aurait souhaité qu'en plus de ce qui est présenté, un chiffrage pour le démontage et le remontage du bâtiment aurait été pertinent car sans cela fausse la vision. Monsieur Romain MOLLIARD informe que cela a été demandé à l'architecte et que des études sont en cours. Il précise que ce soir le conseil communautaire n'est pas réuni pour acter le projet immobilier mais que les commissions bâtiment et finance vont se réunir prochainement.*

*Monsieur Guy MERCIER fait part de son inquiétude quant au fait que le bâtiment a déjà été acheté et que le changer de place n'est peut-être pas plus avantageux. Il fait part d'une deuxième inquiétude quant au terrain qui est en pente juste derrière. Monsieur Romain MOLLIARD précise que le terrain en pente à l'arrière n'appartient pas à la commune.*

*Monsieur Laurent BERTRAND souligne que cette maison de santé devait être la première terminée et que finalement elle sera la dernière. Monsieur Romain MOLLIARD indique qu'effectivement ce projet joue de malchance (covid 19, études de sols...).*

*Madame Marie-Hélène MÜLLER fait remarquer que des fois la malchance on joue un peu pour. Elle prend exemple du local traiteur à Combeaufontaine et la maison de santé à Jussey sur deux étages qui oblige la mise en place d'un ascenseur. Monsieur Romain MOLLIARD indique que ces projets ont été votés à l'unanimité.*

*Madame Christine LITZLER demande si les deux projets sont de même surface car le montant du lot cloisons diffère du précédent projet. Monsieur Loïc RACLOT précise qu'avant, l'évaluation du lot cloisons était plus élevée car il fallait s'adapter à la structure déjà existante.*

*Monsieur Romain MOLLIARD précise que l'Etat s'est engagé à financer n'importe quel projet qu'il soit, à hauteur de 41%.*

*Monsieur Guillaume HENNINGER souhaite connaître le montant des frais supplémentaires liés aux changements de projet. Monsieur Loïc RACLOT lui précise que cela arrive dans la diapositive juste après. Monsieur Romain MOLLIARD indique qu'un seul avenant relatif au prix du marché de maîtrise d'œuvre a été signé suite au changement de localisation « Grande rue / rue du Moulin » pour un montant de l'ordre de 27 000 €.*

*Monsieur Guy MERCIER souhaite confirmation que les 219 000€ correspondent bien à l'achat du bâtiment. Monsieur Loïc RACLOT lui confirme et indique que cela comprend également les frais qui vont avec.*

#### Piscine de Blondefontaine (rapporteur : Loïc RACLOT)

*Suite aux remarques formulées en commission finances, Monsieur Romain MOLLIARD indique qu'il a été évoqué une piscine plus centrale sur le territoire mais que cela est plus compliqué financièrement. La piscine de Blondefontaine est ouverte l'été mais il pourrait être envisagé de l'ouvrir sur juin et septembre également. Il souligne le recrutement d'un maitre-nageur qui n'a jusqu'alors pas posé de problème car il était plutôt bien payé et logé (avec l'intervention de la commune de Blondefontaine qui réservait un logement à cet effet).*

#### Bâtiments communautaires (rapporteur : Monsieur Romain MOLLIARD)

*Il est remarqué que la commission bâtiment devra travailler sur une évolution des locaux (bureaux agents).*

#### Périscolaire (rapporteur : Jean-Pol GIROD)

#### Petite enfance (rapporteur : Jean-Pol GIROD)

#### Culture (rapporteur : Jean-Pol GIROD)

*Monsieur Philippe BILLEREY demande plus de précisions sur les dates des trois concerts de la structure privée. Monsieur Romain MOLLIARD informe que la première date pourrait avoir lieu courant avril. Monsieur Philippe BILLEREY fait remarquer qu'à cette période cela devra se faire obligatoirement dans une salle. Madame Lydie BILICHTIN souligne qu'il est compliqué de s'organiser pour les communes lorsque les dates de concerts ne sont pas encore connues.*

*Monsieur Laurent BERTRAND fait remarquer que la proposition de la structure privée ne comprend pas la buvette pour une association locale. Monsieur Romain MOLLIARD précise que le concert est entièrement gratuit et que les associations peuvent s'occuper de la restauration.*

*Monsieur Jean-Pol GIROD souligne que les candidatures pour les spectacles du Monde (festival de Port sur Saône) doivent être déposées le plus rapidement possible.*

*Madame Georgina MORTON informe l'assemblée que tous les dimanches de l'année se tient un concert gratuit sur la commune de Vernois-sur-Mance, à l'ESCABAR.*

#### Développement économique (rapporteur : Monsieur Jean-Louis BILLY)

*Monsieur Guy MERCIER informe qu'il a interpellé un conseiller régional au salon du fromage sur le fait que la région ne finance plus le développement économique alors que cette compétence est l'une des principales de la Région.*

*Madame Christine LITZLER demande quel est le résultat de l'étude de la CCI sur Jussey. Monsieur Jean-Louis BILLY précise que cela a été présenté en commission et qu'il lui sera renvoyé.*

*Monsieur Philippe BILLEREY demande à ce que soit envoyé le compte-rendu de chaque commission à tous les conseillers communautaires.*

#### Tourisme (rapporteur : Monsieur Jean-Louis BILLY)

*Monsieur Guillaume HENNINGER demande si un compte-rendu des actions mises en place par l'office de tourisme est disponible car la CCHVS donne 80 000€. Monsieur Romain MOLLIARD précise que la directrice a été en arrêt en début d'année mais que le bilan sera présenté prochainement.*

#### Voirie (rapporteur : Monsieur Michel DUBOIS)

*Monsieur Frédéric GARRET fait remarquer que le budget a été revu à la baisse suite aux commissions voirie et finances. Pour sa part il indique ne pas vouloir mettre de l'argent sur la voie communautaire de Fouchécourt, voie qui doit être intégrée à la V50. Monsieur Frédéric GARRET souhaite que la communauté de communes se batte pour que les travaux du Conseil Départemental soient réalisés.*

*Monsieur Romain MOLLIARD : Plusieurs temps d'échanges ont eu lieu en conseil communautaire concernant la V50 ; Dans un premier temps, le conseil communautaire avait refusé que la V50 utilise les voies communautaires afin de montrer son mécontentement concernant le tracé excluant Jussey. Monsieur le Président avait rencontré Monsieur Yves KRATTINGER, Monsieur Emmanuel FAIVRE et Monsieur Jean-Yves MAIROT pour échanger sur le positionnement du conseil communautaire et sur les alternatives qui pourraient être envisagées (à savoir la création d'une boucle incluant le centre-ville de Jussey et nécessitant la création d'une passerelle). Suite à ces échanges, et vu le chiffrage desdits travaux, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer les actes permettant la réalisation des travaux sur les voies communautaires fin 2022. Monsieur Yves KRATTINGER, en présence de Monsieur Frédéric GARRET, s'était engagé lors d'une rencontre sur le territoire à ce que les travaux soient engagés en 2024.*

*Monsieur Romain MOLLIARD propose que des crédits soient inscrits au budget pour réparer les plus gros « nids de poule » et sécuriser ainsi les usagers.*

*Monsieur Michel DUBOIS précise qu'effectivement le budget proposé concerne uniquement le rebouchage des gros trous.*

#### SPANC (rapporteur : Monsieur Michel DUBOIS)

*Monsieur Michel DUBOIS indique qu'une première réunion du comité de pilotage sur la compétence eau et assainissement va être mise en place fin avril / début mai.*

#### Environnement (rapporteur : Monsieur Nicolas PIERRE)

*Monsieur Guy MERCIER souhaite être associé aux études concernant la Bazeuille. Il précise qu'il ne souhaite que le budget général serve à financer la compétence GEMAPI.*

#### Politique de l'habitat (rapporteurs : Messieurs Romain MOLLIARD et Loïc RACLOT).

*Monsieur Romain MOLLIARD indique ne pas être favorable à l'instauration d'un critère « revenus » concernant les aides pour la rénovation des façades comme cela a été demandé en commission. Il trouve important que cette aide aille chez tout le monde car elle permet notamment de rénover les centres-bourgs.*

*Monsieur Christian COLOTTE indique être d'accord.*

*Monsieur Laurent BERTRAND fait remarquer que cela représente un budget annuel de 19 000 €. Monsieur Romain MOLLIARD ajoute que ce montant n'est pas toujours dépensé.*

*Madame Christine LITZLER souhaite faire une remarque concernant les jeunes qui s'installent aujourd'hui et qui sont très contents de percevoir une aide de la Communauté de Communes, même si ce n'est « que » 700€.*

*Monsieur Romain MOLLIARD propose de mettre au vote le maintien de la politique d'habitat telle qu'elle est actuellement.*

- 2 votes contre (Philippe BILLEREY et Guillaume HENNINGER)

Salle multi activités – Corre (rapporteur : Monsieur Loïc RACLOT)

*Monsieur Loïc RACLOT propose que la commission « bâtiment » se rende sur place.*

*Monsieur Romain MOLLIARD indique qu'il faut avoir toutes les données (financières, techniques, personnels) pour prendre une décision.*

Etude compétence scolaire (rapporteur : Monsieur Romain MOLLIARD)

*Monsieur Romain MOLLIARD précise que l'étude n'a pas pu être menée en 2023 par manque de temps technique. Toutefois, il souligne la nécessité d'être très prudent concernant cette étude car il existe un risque concernant le périmètre des pôles scolaires. En effet, si la compétence scolaire n'est plus du ressort du syndicat scolaire, il en ressort que les cartes communales pourront être modifiées par les communautés de communes (quand elles ont la compétence). Ainsi pour les écoles qui accueillent des enfants de communes hors CCHVS, il existe un risque que les communautés de communes décident de revoir leur carte scolaire et de retirer les enfants des pôles concernés.*

*Monsieur Guillaume HENNINGER fait remarquer que la réponse est donc déjà donnée, pourquoi est-ce que l'on paierait une étude 20 000€ alors que ce n'est pas avantageux pour nous à la sortie. Monsieur Romain MOLLIARD précise que l'ensemble des détails n'est pas encore connu à ce jour.*

*Madame Eliane PITAVY propose de mettre en pause cette étude sur 2024 compte-tenu des éléments qui ont été donnés ainsi que des programmes qu'il y a sur l'année. Monsieur Jean-Claude CROCHET est d'accord avec cette proposition mais il souligne que cela ne va pas empêcher l'Education Nationale de fermer des classes.*

*Monsieur Guy MERCIER indique que d'autres transferts de compétence comme l'eau et l'assainissement vont arriver prochainement donc qu'il faut peut-être attendre avant de faire cette étude sur la prise de compétence.*

*Monsieur Christian COLOTTE pose la question du risque de départ d'enfants qui ne font pas partis d'une commune de la CCHVS des écoles du territoire. Monsieur Romain MOLLIARD indique qu'effectivement il y a un risque car si la CCHVS prend la compétence scolaire, les cartes scolaires pourraient être rebattues ce qui représente un risque potentiel de départ d'enfants.*

*Monsieur Philippe BILLEREY souligne que tout le monde semble d'accord pour dire qu'il ne faille pas prendre cette compétence donc qu'il n'y a pas lieu de faire une étude.*

*Monsieur Laurent BERTRAND pose la question à Monsieur Romain MOLLIARD s'il a eu une réflexion commune avec d'autres communautés de communes au sujet de cette prise de compétence. Ce dernier répond qu'il pense qu'ils récupéreront leurs enfants dans le cas où cela est possible. Cela est d'autant plus inquiétant, que comme sur l'ensemble du département, il y a de moins en moins d'habitants sur le territoire.*

*Monsieur Romain MOLLIARD indique qu'il est alors possible de ne pas inscrire cette étude sur la prise de compétence scolaire au budget de 2024.*

Monsieur Romain MOLLIARD propose de mettre au vote le retrait de l'étude sur la prise de compétence au budget de 2024 pour un montant de 20 000 €. Cette proposition est validée à l'unanimité.

#### Révision des attributions de compensations (rapporteur : Monsieur Romain MOLLIARD)

Monsieur Guy MERCIER demande si les attributions seront revues tous les ans ou tous les 10 ans. Pour lui il faut faire attention à ce qu'elles ne soient pas revues tous les 10 ans. Monsieur Romain MOLLIARD précise que l'étude sur les attributions de compensation permettra un éclairage sur ce point.

#### Fiscalité (rapporteur : Monsieur Romain MOLLIARD)

S'agissant de la GEMAPI, Monsieur Guy MERCIER demande s'il est possible d'étaler les dépenses sur plusieurs exercices. Monsieur Romain MOLLIARD lui indique que ces dépenses étant inscrites dans des contrats de rivières (dont certains se terminent bientôt), il est difficile d'étaler lesdites dépenses.

Monsieur Nicolas PIERRE indique qu'il n'y aura pas de gros travaux d'ici 2026 pour le Contrat des Six Rivières. Monsieur Nicolas PIERRE précise que des études vont être lancées sur l'OUGEOTTE.

Monsieur Romain MOLLIARD précise que les travaux doivent être validés par la Communauté de Communes avant qu'ils ne soient engagés.

S'agissant d'utiliser la taxe GEMAPI pour prendre en charge le reliquat de 11 400 €, Madame MULLER fait savoir son désaccord.

Madame Lydie BILICHTIN précise qu'il y a déjà beaucoup de pris sur le budget général, notamment sur la compétence PERISCOLAIRE.

Monsieur Romain MOLLIARD propose de mettre au vote la proposition des commissions environnement et finances, contre son avis, à savoir l'augmentation de la taxe GEMAPI pour inclure les 11 400 € à financer. (il est précisé qu'une nouvelle délibération concernant le montant à percevoir devra être proposée lors du vote du budget)

- 7 contre : Marie Hélène MULLER, Jacky FAVRET, Alain JUTZI, Frédéric GARRET, Pascal DOUSSOT, Christiane MASSEY, Jean-Michel CLERC

Monsieur Guillaume HENNINGER regrette qu'il n'y ait pas un véritable budget jeunesse d'autant plus qu'aujourd'hui, pour 100 personnes de moins de 25 ans sur Jussey on a 185 personnes de plus de 65 ans. Pour lui, cela nécessite la mise en place d'une commission dédiée ainsi que la nomination d'un nouveau vice-président. Monsieur Romain MOLLIARD indique qu'effectivement une politique jeunesse se défend. Cependant, la communauté de communes n'ayant pas la compétence « jeunesse », il n'est pas possible d'en associer un vice-président. Il note cependant l'idée de créer une commission jeunesse sous la vice-présidence de Monsieur Jean-Pol GIROD. Monsieur Guillaume HENNINGER s'interroge sur le personnel relatif à cette politique jeunesse et doute qu'une seule personne suffise. Monsieur Romain MOLLIARD souhaite voir comment vont se dérouler les commissions et quelles idées sont proposées avant tout recrutement.

### **2024/01 : OUVERTURES DE CREDITS AVANT BP**

Le Président rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.



Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vu les dépenses à engager, Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de procéder aux ouvertures de crédits ci-dessous avant le vote du Budget Primitif 2024.

<b>Autorisations de dépenses- Ouvertures de crédits</b>			
<b>Crédits ouverts en investissement 2023 : 2 630 318.71 € déductions faites du remboursement de l'emprunt, des RAR et des dépenses imprévues</b>			
<b>Ouverture maximum de crédits avant BP 2024 (1/4 des crédits N-1) soit 657 579.68€</b>			
<b>Libellé</b>	<b>Opération Budgétaire</b>	<b>Article Budgétaire</b>	<b>Autorisation de crédits 2024 avant vote du BP</b>
<b>Budget Général</b>			
HABITAT	40	20421	34 000 €
GYMNASE DE JUSSEY	34	2313	50 000 €
LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES	33	2313	116 000 €
SERVICES TECHNIQUES	31	2158	10 000 €
AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE		21838	3 000 €
AUTRES INSTALLATIONS, MATERIELS, OUTILLAGE		2158	3 000 €
<b>Autorisations de dépenses- Ouvertures de crédits</b>			
<b>Crédits ouverts en investissement 2023 : 421 590.56 € déductions faites du remboursement de l'emprunt, des RAR et des dépenses imprévues</b>			
<b>Ouverture maximum de crédits avant BP 2024 (1/4 des crédits N-1) soit 105 397.64€</b>			
<b>Libellé</b>	<b>Opération Budgétaire</b>	<b>Article Budgétaire</b>	<b>Autorisation de crédits 2024 avant vote du BP</b>
<b>Budget Péri-scolaire</b>			
MATERIEL INFORMATIQUE		2183	2 500 €
AUTRES IMMOBILISATIONS		2188	5 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De procéder à ces ouvertures de crédits,
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 51

Contre :

Abstention :

**Voté à l'unanimité**

*Rapporteur : Madame Lydie BILICHTIN*

### **2024/02 : DEMANDE RETRAIT DU SMICTOM SUD 52 ET ADHESION INTEGRALE AU SICTOM VAL DE SAONE**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que suite au projet de fusion du SMICTOM SUD 52 avec le SDED 52, deux réunions ont été organisées avec les communes concernées par ce service. Lors de ces rencontres, les communes ont émis le souhait que la CCHVS se retire du SMICTOM SUD 52 pour rejoindre le SICTOM VAL DE SAONE dans sa globalité.

Plusieurs facteurs ont orienté cette volonté, à savoir :

- Le projet de fusion du SMICTOM SUD 52 avec le SDED 52. Les élus craignent que cette fusion éloigne les instances décisionnaires, d'autant que le nouveau syndicat aura une échelle départementale sur la Haute-Marne.

- La mise en place de point d'apports volontaires pour les corps plats. Les élus regrettent que le service de ramassage aux portes à portes pour les corps plats soit remis en question
- Les difficultés de gestion en matière de facturation pour la CCHVS liés à la mise en place de titres individuels. Les élus souhaitent uniformiser les services de ramassage et de traitements des déchets sur le territoire de la CCHVS afin de donner une meilleure lisibilité aux habitants, y compris sur le volet tarification.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que des rencontres ont été organisées avec les élus du SMICTOM SUD 52 et ceux du SICTOM VAL DE SAONE, ces derniers ont émis un avis positif concernant les procédures que la CCHVS souhaite engager.

Monsieur le Président communique aux membres du conseil communautaire le rapport présentant les incidences de ces opérations sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel des établissements concernés.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du CGCT, le Président propose aux membres du conseil communautaire de demander le retrait de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône du SMICTOM SUD 52 au 31 décembre 2024, et demander l'adhésion dans la globalité du territoire au SICTOM VAL DE SAONE.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire

- Demande le retrait de la CCHVS du SMICTOM SUD 52 au 31/12/2024
- Demande d'adhésion dans la globalité du territoire de la CCHVS au SICTOM VAL DE SAONE au 01/01/2025
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 49                      Contre : 2 (Pascal DOUSSOT et Patrick SIMONIN)                      Abstention : 0  
**Voté à la majorité**

*Rapporteur : Monsieur Nicolas PIERRE*

*Monsieur Pascal DOUSSOT ne comprend pas cette délibération et informe qu'il n'était au courant d'aucune réunion à ce sujet. Pour lui, le système avec le SMICTOM Sud 52 fonctionne bien et il paie moins cher. Monsieur Romain MOLLIARD répond que Monsieur Pascal DOUSSOT était bien au courant mais qu'il lui avait dit avoir oublié les réunions. Il précise que le siège du SICTOM Val de Saône va arriver à Combeaufontaine et que le système de facture sera facilité.*

*Monsieur Pascal DOUSSOT souligne qu'ils vont tout de même payer plus cher que maintenant. Monsieur Nicolas PIERRE précise que cela concerne uniquement les personnes seules et Monsieur Romain MOLLIARD que le prix comprend tout (tri, déchets vert, accès déchetterie).*

*Madame Florence SPRINGAUX demande si l'impact financier a été étudié mais qu'il manque uniquement les données relatives aux investissements du SDED 52. Monsieur Romain MOLLIARD précise que le SICTOM reprendra les bacs OM et que le SYTEVOM reprendra, quant à lui, les PAV Verre (sans prise en charge par la CCHVS pour ces 2 opérations).*

*Madame Christiane MASSEY demande si les habitants vont devoir payer de nouveaux bacs. Monsieur Romain MOLLIARD précise que les mêmes bacs seront conservés par le SICTOM Val de Saône et qu'ils seront simplement pucés. Monsieur Nicolas PIERRE précise que les usagers devront se doter de bacs de tri, s'ils n'en ont pas.*

### 2024/03 : MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICES – 3 POSTES ADJOINT D'ANIMATION

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de réorganiser les services de l'accueil de loisirs de Corre suite à la demande de disponibilité pour convenances personnelles du directeur.

Cette réorganisation induit une modification des durées hebdomadaires de services de 3 adjoints d'animation territoriaux. Ces modifications de DHS étant supérieures à 10% pour 2 des agents concernés, il convient à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 :

- D'augmenter la DHS d'un adjoint d'animation territorial de 26h à 28h
- De créer 2 postes d'adjoint d'animation territorial pour respectivement 28h et 32h (les deux postes initiaux disposant respectivement de 17,5h et 28h. Il sera proposé de supprimer ces deux postes initiaux lors d'une prochaine réunion du conseil communautaire).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire

- D'augmenter la DHS d'un adjoint d'animation territorial de 26h à 28h
- De créer 2 postes d'adjoint d'animation territorial pour respectivement 28h et 32h
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 51

Contre :

Abstention :

**Voté à l'unanimité**

*Rapporteur : Madame Lydie BILICHTIN*

#### **2024/04 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET NON PERMANENT**

Dans le cadre de la réorganisation des services de l'accueil de loisirs de Corre, Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de service 23h15 (soit 23,25h).

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Président expose également au conseil communautaire qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent supplémentaire pour effectuer les tâches suivantes :

- Accueillir les enfants hors du temps scolaire
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants
- Elaborer des projets d'animation en cohérence avec le projet pédagogique et le projet éducatif de la collectivité
- Entretenir les locaux
- Contribuer à l'animation de manifestations locales et ponctuelles

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil communautaire de créer, à compter du 11 mars 2024 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 23,25 heures (soit 23h15min) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité d'animateur périscolaire / extrascolaire.

La rémunération sera fixée par référence entre l'indice brut 367 indice majoré 366 et l'indice brut 558, indice majoré 478 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au budget 2024 de la collectivité.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- De créer un emploi non permanent relevant du grade de d'adjoint d'animation territorial pour effectuer les missions d'animateur périscolaire/extrascolaire suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 23,25 heures, à compter du 11 mars 2024 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

Pour : 51                      Contre :                      Abstention :  
**Voté à l'unanimité**

*Rapporteur : Madame Lydie BILICHTIN*

**2024/05 : MISE A JOUR PLAN DE FINANCEMENT – MAISON DE SANTE DE COMBEAUFONTAINE**

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de délibérer à nouveau sur le plan de financement de la maison de santé de Combeaufontaine. Cette modification fait suite aux évolutions des politiques d'accompagnement du SIED 70 mais aussi à une réunion avec les services de l'Etat concernant les subventions mobilisables sur le projet.

Monsieur le Président présente le plan de financement à jour.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement suivant

MAISON DE SANTE - COMBEAUFONTAINE - NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT				
COUT DU PROJET HT	2 142 692,34 €			
COUT DU PROJET TTC	2 529 230,81 €			
TRAVAUX	1 612 590,31 €			
ACHAT BATIMENT	210 000,00 €			
MAITRISE D'OEUVRE (voir détail)	230 102,03 €			
REVISIONS ET IMPREVUS	90 000,00 €			
PLAN DE FINANCEMENT VALIDE				
NUMERO DE LA DELIBERATION				
DATE DE LA DELIBERATION				
DETAIL PLAN DE FINANCEMENT				
NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT HT	NATURE DE LA RECETTE	TAUX	MONTANT HT
ACQUISITION ET TRAVAUX	1 822 590,31 €	ETAT	41,60%	891 417,44 €
MAITRISE D OEUVRE	230 102,03 €	CONSEIL REGIONAL	5,83%	125 000,00 €
REVISIONS ET IMPREVUS	90 000,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	7,69%	164 790,00 €
		FEDER	14,87%	318 677,20 €
		AUTOFINANCEMENT	30,00%	642 807,70 €
TOTAL HT	2 142 692,34 €			2 142 692,34 €

- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires pour solliciter les subventions.

Pour : 51                      Contre :                      Abstention :  
**Voté à l'unanimité**

*Rapporteur : Monsieur Romain MOLLIARD*

**2024/06 : MISE A JOUR PLAN DE FINANCEMENT – MAISON DE SANTE DE JUSSEY**

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de délibérer à nouveau sur le plan de financement de la maison de santé de Jussey.

Cette modification fait suite aux évolutions des politiques d'accompagnement du SIED 70 mais aussi à une réunion avec les services de l'Etat concernant les subventions mobilisables sur le projet.

Monsieur le Président présente le plan de financement à jour.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement suivant

VERSION 28.02.2024				
MAISON DE SANTE - JUSSEY NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT				
COUT DU PROJET HT	2 593 372,37 €			
COUT DU PROJET TTC	3 337 046,84 €			
TRAVAUX	1 964 199,60 €			
ACHAT BATIMENT	225 000,00 €			
MAITRISE D'OEUVRE	207 752,77 €			
REVISIONS ET IMPREVUS	196 420,00 €			
DETAIL PLAN DE FINANCEMENT				
NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT HT	NATURE DE LA RECETTE	TAUX	MONTANT HT
ACQUISITION ET TRAVAUX	2 189 199,60 €	ETAT	29%	747 735,66 €
MAITRISE D OEUVRE	207 752,77 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	23,14%	600 000,00 €
REVISIONS ET IMPREVUS	196 420,00 €	LEADER	18,03%	467 625,00 €
		AUTOFINANCEMENT	30%	778 011,71 €
TOTAL HT	2 593 372,37 €			2 593 372,37 €

- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires pour solliciter les subventions.

Pour : 51                      Contre :                      Abstention :  
**Voté à l'unanimité**

*Rapporteur : Monsieur Romain MOLLIARD*

*Départ de Madame Lydie BILICHTIN.*

### 2024/07 : MARCHES DE TRAVAUX – RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS ET DE LA BIBLIOTHEQUE DE COMBEAUFONTAINE

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour les travaux de rénovation énergétique des logements et de la bibliothèque de Combeaufontaine

Considérant la consultation en date du : **22 novembre 2023 à 20h00** et la date limite de remise des offres du : **17 janvier 2024 à 12h00**,

Considérant les 4 lots : doublage / cloisons, menuiseries, électricité/ventilation et chauffage

Considérant les offres reçues,

Considérant les notes obtenues par les entreprises,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Désigne pour le lot Doublage - cloisons, l'entreprise **PIGHETTI** en tant que titulaire du marché de réfection de voirie pour un montant de **37 472.64 € H.T soit 44 967.17 € T.T.C.**
- Désigne pour le lot Menuiseries, l'entreprise **EPM Espace pro** en tant que titulaire du marché de réfection de voirie pour un montant de **31 900.11 € H.T soit 38 280.13 € T.T.C.**

- Désigne pour le lot Electricité - ventilation, l'entreprise **HGE** en tant que titulaire du marché de réfection de voirie pour un montant de **11 821.00 € H.T soit 14 185.20 € T.T.C.**
- Désigne pour le lot Chauffage, l'entreprise **ATHERME** en tant que titulaire du marché de réfection de voirie pour un montant de **5 967.07 € H.T soit 7 160.48 € T.T.C.**
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte s'y afférant.

Pour : 49  
**Voté à l'unanimité**

Contre :

Abstention :

*Rapporteur : Monsieur Loïc RACLOT*

*Monsieur Nicolas PIERRE demande de quel type de chauffage il s'agit. Monsieur Loïc RACLOT précise que c'est simplement la chaudière à gaz de la bibliothèque.*

*Madame Eliane PITAVY souhaite savoir si les entreprises ont un délai pour réaliser les travaux. Monsieur Loïc RACLOT indique qu'aucun délai n'a été indiqué dans les appels d'offre mais qu'il s'agit d'entreprises locales avec lesquelles la CCHVS a déjà travaillé et qu'il n'y a jamais eu de problème.*

#### 2024/08 : MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE – RENOVATION ENERGETIQUE GYMNASSE DE JUSSEY

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la volonté de la CCHVS de rénover le gymnase de Jussey. A ce titre, la Communauté de Communes bénéficie du soutien de l'Etat et du Département.

Pour mener à bien ce projet, Monsieur le Président propose de missionner le Cabinet Bergeret et associés sur les phases diagnostic et APD, comprenant :

- Le diagnostic architectural sur base des plans fournis et des relevés sur site, analyse des complexes isolants de l'enveloppe thermique et des étanchéités, analyse des principes de ventilation.
- Diagnostic thermique
- Projet, descriptif et chiffrage
- Etudes thermiques

Le coût de cette mission est de 18 600 € HT.

L'objectif est un démarrage des travaux en septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- Approuve cette proposition
- Retient l'offre du cabinet Bergeret et associés
- Autorise le Président à signer les actes relatifs à ce dossier.

Pour : 49  
**Voté à l'unanimité**

Contre :

Abstention :

*Rapporteur : Monsieur Romain MOLLIARD*

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 heures 20**

**Le Président**

**Romain MOLLIARD**

**La secrétaire de séance**

**Lydie BILICHTIN**

COMMUNE	TIT/SUP	NOM	PRENOM	
ABONCOURT GESINCOURT	TITULAIRE	GARRET	Claudine	Présente
ABONCOURT GESINCOURT	SUPPLEANT	MENNETREY	Isabelle	
AISEY ET RICHECOURT	TITULAIRE	MERCIER	Guy	Présent
AISEY ET RICHECOURT	SUPPLEANT	MERCIER	Philippe	Excusé
ARBECEY	TITULAIRE	LECORNEY	Régis	Pouvoir à Patrick Lamarre
ARBECEY	SUPPLEANT	GESTER	Francine	
AUGICOURT	TITULAIRE	JUTZI	Alain	Présent
AUGICOURT	SUPPLEANT	MARIOTTE	Bruno	
BARGES	TITULAIRE	BERTRAND	Laurent	Présent
BARGES	SUPPLEANT	MATJASEC	Michel	Présent
BETAUCOURT	TITULAIRE	BILICHTIN	Lydie	Présente
BETAUCOURT	SUPPLEANT	PY	Jacqueline	
BETONCOURT SUR MANCE	TITULAIRE	HENNINGER	Virginie	
BETONCOURT SUR MANCE	SUPPLEANT	HENNINGER	Guillaume	Présent
BLONDEFONTAINE	TITULAIRE	FAVRET	Jacky	Présent
BLONDEFONTAINE	SUPPLEANT	LAIR	Sébastien	Présent
BOUGEY	TITULAIRE	PIGHETTI	Julie	Présente
BOUGEY	SUPPLEANT	BILLY	Michel	
BOURBEVELLE	TITULAIRE	COLOTTE	Christian	Présent
BOURBEVELLE	SUPPLEANT	RUAUX	Céline	
BOURGUIGNON LES MOREY	TITULAIRE	PITAVY	Eliane	Présente
BOURGUIGNON LES MOREY	SUPPLEANT	DIZIN	Jérôme	

BOUSSERAUCOURT	TITULAIRE	FENOUILLOT	Noël	
BOUSSERAUCOURT	SUPPLEANT	PAULIN	Jean-Luc	
CEMBOING	TITULAIRE	GRANDJEAN	Evelyne	
CEMBOING	SUPPLEANT	BOIS	Joël	Présent
CENDRECOURT	TITULAIRE	BILLEREY	Philippe	Présent
CENDRECOURT	SUPPLEANT	COCAGNE	Louis	
CHARMES ST VALBERT	TITULAIRE	NITHARD	Jean-Louis	
CHARMES ST VALBERT	SUPPLEANT	DANNER	Sylvaine	
CHAUVIREY LE CHATEL	TITULAIRE	RICHETON	Michel	Présent
CHAUVIREY LE CHATEL	SUPPLEANT	BARTHOD	Patricia	
CHAUVIREY LE VIEIL	TITULAIRE	RICHARD	Serge	
CHAUVIREY LE VIEIL	SUPPLEANT	LOISEAU	David	
CINTREY	TITULAIRE	SPRINGAUX	Florence	Présente
CINTREY	SUPPLEANT	BAILLET	Bertrand	
COMBEAUFONTAINE	TITULAIRE	MOLLIARD	Romain	Présent
COMBEAUFONTAINE	TITULAIRE	BONNARD	Corinne	Pouvoir à Romain Molliard
COMBEAUFONTAINE	TITULAIRE	PERNIN	Marie-Christine	Présente
CORNOT	TITULAIRE	CASTELLETTI	Dominique	
CORNOT	SUPPLEANT	DEMAILLE	Christophe	
CORRE	TITULAIRE	LITZLER	Christine	Présente
CORRE	TITULAIRE	HAPPEL	Frédéric	Pouvoir à Christine Litzler
CORRE	TITULAIRE	METRIS	Gaëlle	Pouvoir à Lydie Bilichtin
FOUCHECOURT	TITULAIRE	GARRET	Frédéric	Présent
FOUCHECOURT	SUPPLEANT	REMERY	Alexis	
GEVIGNEY MERCEY	TITULAIRE	RACLOT	Loïc	Présent
GEVIGNEY MERCEY	TITULAIRE	CARTERON	Françoise	Présent
GEVIGNEY MERCEY	TITULAIRE	PIROULEY	Francis	Présent
GOURGEON	TITULAIRE	PIERRE	Nicolas	Présent
GOURGEON	SUPPLEANT	MAIROT	Jean-Pierre	
JONVELLE	TITULAIRE	BARROY	Gérard	Présent
JONVELLE	SUPPLEANT	BOULANGER	Joël	
JUSSEY	TITULAIRE	ECHILLEY	Jacques	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	CHEVILLEY	Nathalie	Pouvoir à Jean-Louis BILLY



JUSSEY	TITULAIRE	PIGHETTI	Alexandre	
JUSSEY	TITULAIRE	MOUGIN	Mélissa	
JUSSEY	TITULAIRE	BILLY	Jean-Louis	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	MADRON	Yvette	Présente
JUSSEY	TITULAIRE	PETRIGNET	Didier	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	DIDIER	Dominique	Pouvoir à Didier PETRIGNET
JUSSEY	TITULAIRE	MIGNARD	Evelyne	Présente
JUSSEY	TITULAIRE	FEBVRE	Emilien	
LA ROCHE MOREY	TITULAIRE	TUPINIER	Thierry	
LA ROCHE MOREY	SUPPLEANT	PASSARD	Yohan	
LAMBREY	TITULAIRE	DUBOIS	Michel	Présent
LAMBREY	SUPPLEANT	GALLAUZIAUX	Fabien	
LAVIGNEY	TITULAIRE	DELHIER	Brigitte	Présente
LAVIGNEY	SUPPLEANT	DELAITRE	Cédric	
MAGNY LES JUSSEY	TITULAIRE	GIROD	Jean-Pol	Présent
MAGNY LES JUSSEY	SUPPLEANT	CORNU	Marie-Agnès	
MALVILLERS	TITULAIRE	SAINT-AVIT	Sylvain	Présent
MALVILLERS	SUPPLEANT	BOLOT	Jérémie	
MELIN	TITULAIRE	MULLER	Marie-Hélène	Présente
MELIN	SUPPLEANT	VIENNOT	Pierre	
MOLAY	TITULAIRE	DOUSSOT	Pascal	Présent
MOLAY	SUPPLEANT	GRATTEPAIN	Michel	
MONTCOURT	TITULAIRE	MOUGIN	Marie-Claude	Présente
MONTCOURT	SUPPLEANT	HUCHON	Isabelle	
MONTIGNY LES CHERLIEU	TITULAIRE	AUBRY	André	Présent
MONTIGNY LES CHERLIEU	SUPPLEANT	GROSMAIRE	Henri	
OIGNEY	TITULAIRE	CLERC	Jean-Michel	Présent
OIGNEY	SUPPLEANT	HOARAU	Frédéric	
ORMOY	TITULAIRE	VERNIER	Hubert	Présent
ORMOY	SUPPLEANT	VERNIER	Christophe	
PREIGNEY	TITULAIRE	CROCHET	Jean-Claude	Présent
PREIGNEY	SUPPLEANT	DELPOUX	Sabrina	
RAINCOURT	TITULAIRE	MARTEL	Cédric	

RAINCOURT	SUPPLEANT	GRANDJEAN	Sébastien	
RANZEVILLE	TITULAIRE	RUAUX	Eric	
RANZEVILLE	SUPPLEANT	GUILLAUME	Magali	
ROSIERES SUR MANCE	TITULAIRE	MASSEY	Christiane	Présente
ROSIERES SUR MANCE	SUPPLEANT	COCAGNE	Pascal	
SAINT MARCEL	TITULAIRE	SIMONIN	Patrick	Présent
SAINT MARCEL	SUPPLEANT	VILLEMIN	Victor	
SEMMADON	TITULAIRE	PERCEVAL	Emmanuelle	Présente
SEMMADON	SUPPLEANT	CAMUSET	Denis	
TARTECOURT	TITULAIRE	LAMARRE	Patrick	Présent
TARTECOURT	SUPPLEANT	VIRIOT	Jean-François	
VERNOIS SUR MANCE	TITULAIRE	RODRIGUES	Pascal	
VERNOIS SUR MANCE	SUPPLEANT	MORTON	Géorgina	Présente
VILLARS LE PAUTEL	TITULAIRE	ROBERT	Didier	
VILLARS LE PAUTEL	SUPPLEANT	TOURNIER	Benoit	
VITREY SUR MANCE	TITULAIRE	BERGER	Frédéric	Présent
VITREY SUR MANCE	SUPPLEANT	DORMONT	Sabine	Présente
VOUGECOURT	TITULAIRE	GAZILLOT	André	
VOUGECOURT	SUPPLEANT	GAZILLOT	Catherine	